Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 12 (1932)

Heft: 4

Rubrik: Renseignements utiles à qui voyage

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Renseignements utiles à qui voyage



Vacances en Suisse

L'Agence Officielle des Chemins de fer Fédéraux Suisses, à Paris, 37, boulevard des Capucines (Tél.: Central 63-30 et Gutenberg 53-17), est à l'entière disposition du public pour lui fournir gratuitement, oralement ou par écrit, tous renseignements sur les voyages et villégiatures en Suisse. Elle distribue et envoie gratúitement le Guide Suisse des Hôtels, la brochure « Voyages en Suisse » (Renseignements et billets), ainsi que les guides, prospectus et cartes édités par les entreprises de transport et les Syndicats d'initiatives de la Suisse.

L'Agence vend, aux mêmes prix que les gares, et sans percevoir aucune commission, les billets à destination de la Suisse ou empruntant le réseau suisse. On peut y obtenir, par exemple : des billets de Paris aux gares-frontières suisses, des billets directs francosuisses (demander liste spéciale), des billets de famille français et suisses, des billets combinés internationaux (90 jours) et suisses (45 jours, avec 20 % de rabais), des abonnements généraux de 8, 15 et 30 jours, des billets collectifs pour sociétés et écoles, des billets suisses simples courses, aller et retour, etc...

Les billets de famille suisses sont valables 10 jours, s'il s'agit d'un parcours d'au moins 200 kilomètres; leur validité peut être prolongés jusqu'à 45 jours; ils comportent une réduction de 20 à 30 %, les surtaxes pour trains directs sont réduites de moitié. Ces billets sont accordés lorsque trois membres, au moins, de la même famille (père ou mère et deux enfants célibataires et âgés de moins de 25 ans), vivant au même foyer, voyagent ensemble. Les enfants de moins de 4 ans sont transportés gratuitement et n'entrent pas en ligne de compte; ceux de 4 à 12 ans paient demi-tarif, mais comptent comme une personne dans le calcul du minimum de trois. Les membres de la même famille, porteurs d'autres billets (billets ordinaires ou spéciaux, abonnements généraux, etc.) ne peuvent être compris dans le billet de famille. D'autres parents faisant partie du même ménage que les trois premiers participants, ainsi que le personnel féminin, peuvent être compris dans le billet de famille, mais n'entrent pas en ligne de compte pour former le nombre minimum des par-

Le voyage peut être interrompu à n'importe quelle station du trajet, sans aucune formalité, mais, comme un seul billet est délivré pour tous les participants, ces derniers n'ont pas la faculté de se séparer en cours de route.

Sauf sur le parcours Thoune-Interlaken-Brienz, le billet de famille ne donne pas le droit d'utiliser au choix le bateau ou le chemin de fer; il est donc nécessaire, lors de la commande du billet, de bien préciser le moyen de transport qui sera utilisé.

Les autocars postaux n'accordent aucune réduction aux familles. Pour les parcours en autocars, il y a lieu de se munir de billets ordinaires.

Les billets de famille doivent être commandés au moins 48 heures à l'avance à l'Agence, en présentant les pièces légales établissant la composition de la famille (livret de famille, carte d'identité, etc...)

L'Agence se charge de faire réserver d'avance les places dans les trains à destination de la Suisse. Elle délivre également des polices d'assurance de bagages de la Société Suisse d'Assurances "Helvetia".

Excursions de fin de semaine dans les Ardennes et dans les Vosges

Pendant la période du 1er mai au 15 octobre, des réductions de 40 % sur le prix des billets simples sont accordées aux voyageurs utilisant les billets spéciaux d'aller et retour, de fin de semaine, au départ de Paris et des principales gares du réseau de l'Est à destination des gares de la Vallée de la Meuse et de la région des Vosges.

Les voyageurs peuvent se rendre notamment à une gare quelconque, centre de tourisme de la région des Vosges, et repartir d'une autre gare; ils ont ainsi la possibilité de combiner leurs randonnées dans le massif des Vosges.

Pour tous renseignements, s'adresser à la gare de Paris-Est (Bureau des renseignements, téléphone Botzaris 49-90, et Bureau de Tourisme, téléphone Botzaris 48-80), ainsi qu'à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Elysées, Paris (8°), téléphone Elysées 78-22.

